

La der des ders de Benoît Piron, maire sortant

Petit conseil municipal, jeudi 26 février, pour le dernier de la mandature de Benoît Piron, qui n'a pas émis le souhait de se représenter.

Une quinzaine de conseillers sur vingt-trois étaient présents jeudi, au conseil municipal.

Benoît Piron, maire, explique une moins value sur les aménagements du bourg de Château-Bourdin : « Par rapport au prévisionnel, plusieurs lignes de financement sont différentes. Cela concerne des petits matériels pour la dernière tranche des travaux, soit une moins value de 5720,80 € HT. »

Taxes. « En ce qui concerne la taxe foncière et la taxe foncière non bâti, il serait peut-être souhaitable de reconduire les taux » exprime le maire. Il n'y aura pas d'augmentation communale cette année.

Voirie. Jean-Luc Guinard, 3^e adjoint, explique : « Après le pont de Tapecul, en allant à La Sinlevinière, à l'origine le chemin faisait un contour. La route a été refaite en continuité du pont.



Benoît Piron a présidé son dernier conseil municipal.

Après le redécoupage, certaines parcelles n'ont pas été recadastrées. Le géomètre est venu borner afin de numéroter les parcelles. » Il poursuit avec la demande de délégation d'un service public pour le nettoyage des rues du bourg : « Deux devis ont été sollicités auprès de deux entrepri-

ses. Pour les trois bourgs, cela représente 11,740 km de rues. » L'entreprise Roiffé travaux location est retenue, à raison de six passages par an (478,50 € TTC chaque).

Administratif. Un bail à la construction, concernant la résidence d'accueil, est accepté. Le remboursement de dépenses, gerbes de fleurs et drapeau, est accordé à l'Association des anciens combattants pour un montant de 120 €. L'opération argent de poche est reconduite : « Un dispositif mis en place pour les jeunes de 16 à 17 ans, pendant les vacances, à raison d'une demi-journée de 3 h pour 33 jours maximum par an et par personne. Un travail rémunéré, encadré par les agents techniques de la commune. »

Réflexion. « Sous le local de l'Ombrelle, la commune a acheté un terrain. M. et Mme Cognard souhaitent vendre, en continuité dudit terrain, trois garages et un bout de terrain. Ne serait-il pas intéressant d'avoir cet ensemble qui rejoint l'Ombrelle ? » Cette réflexion sera pour la prochaine équipe.